



VILLE DE HOUILLES - EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE
HOUILLES

—
SÉANCE DU 28 MAI 2024

DCM 24/046

**AFFAIRES JURIDIQUES & ADMINISTRATION GÉNÉRALE –
Modification du Règlement Intérieur du Conseil Municipal**

—
République française

**Département
des Yvelines**

Canton de Houilles

—
Le Conseil municipal
se compose
de **39 membres**

Le nombre
des Conseillers
municipaux en
exercice est de **39**

Le 28 mai 2024 à 19h08, le Conseil Municipal de la Commune de Houilles s'est réuni dans la salle Schœlcher en Mairie, en présence du public et avec retransmission en direct sur le site Facebook de la Ville, sous la présidence de Monsieur Julien CHAMBON, Maire de Houilles.

(Convocation et affichage effectués le 22 mai 2024).

PRÉSENTS :

M. CHAMBON Julien, M^{me} SIMONIN Elsa, M. BATTISTINI Clément,
M^{me} MARTINHO Sandrine, M. CHAMBERT Julien, M. MIQUEL Pierre,
M. HAUDRECHY Christophe, M^{me} COLLET Marina, M. SEKKAI Hadji, M. MAGA Sylvère,
M^{me} PRIM Céline, M^{me} OROSCO Claire, M^{me} CHATELLET Brigitte,
M. DE CAMARET Gilles, M^{me} HERREBRECHT Christine, M^{me} LECLERC Céline,
M^{me} LE LANN CONSTANS Isabelle, M. BORDES Joël, M. ROUSSET Serge,
M^{me} RIBAUTE-PICARD Delphine, M. CADIOT Laurent, M. FONTANA Alexandre,
M. HÉRAUD Christophe, M^{me} COLLET Jennifer, M. BERTRAND Romain,
M. GOUT Christophe, M^{me} PRIVAT Christine, M. LECLERC Grégory, M. CADIOU Patrick,
M^{me} BELALA Monika.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

- | | |
|---|--|
| - M ^{me} LABUS Ewa | par M. MIQUEL Pierre |
| - M ^{me} DUBOIS-LOYA Catherine | par M ^{me} MARTINHO Sandrine |
| - M ^{me} DUFOUR Florence | par M ^{me} CHATELLET Brigitte |
| - M ^{me} GOUAR Saara | par M. SEKKAI Hadji |
| - M. CADIOT Laurent | par M. FONTANA Alexandre |
| - M. SIMONIN Sébastien | par M ^{me} SIMONIN Elsa |
| - M ^{me} MICHEL Fleur | par M. CADIOU Patrick |
| - M. BOIVIN Claude | par M ^{me} BELALA Monika |
| - M ^{me} DUPLA Marie-Chantal | par M. HÉRAUD Christophe |

ARRIVÉES EN COURS DE SÉANCE :

- M^{me} COLLET Jennifer à 19h11 (a pris part à tous les votes)
- M^{me} COLLET Marina à 19h33 (a pris part à tous les votes)

DÉPART EN COURS DE SÉANCE :

- M. CADIOT Laurent à 19h31 (n'a pas pris part à aucun vote)
- M. HÉRAUD Christophe entre 20h12 et 20h26, pendant la suspension de séance
- M^{me} COLLET Jennifer entre 20h12 et 20h26, pendant la suspension de séance
- M. BERTRAND Romain entre 20h12 et 20h26, pendant la suspension de séance
- M. GOUT Christophe entre 20h12 et 20h26, pendant la suspension de séance
- M^{me} PRIVAT Christine entre 20h12 et 20h26, pendant la suspension de séance
- M. LECLERC Grégory entre 20h12 et 20h26, pendant la suspension de séance
- M. CADIOU Patrick entre 20h12 et 20h26, pendant la suspension de séance
- M^{me} BELALA Monika entre 20h12 et 20h26, pendant la suspension de séance

ABSENCE :

- M^{me} BROUTIN Gaëlle

Assemble de réception en préfecture
078-21780313-20240530-DCM24-046-DE
Date de télétransmission : 30/05/2024
Date de réception préfecture : 30/05/2024



VILLE DE HOUILLES - CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 28 MAI 2024

VILLE DE
HOUILLES

DCM 24/046

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Objet : **Modification du Règlement Intérieur du Conseil Municipal**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2121-8,

Vu la délibération 21/115 du Conseil Municipal du 14 décembre 2021 portant adoption du nouveau Règlement Intérieur du Conseil Municipal,

Vu la délibération 23/071 du Conseil Municipal du 27 septembre 2023 portant modification du Règlement Intérieur du Conseil Municipal,

Considérant qu'il est nécessaire d'apporter une nouvelle modification au Règlement intérieur du Conseil Municipal en son article 6 relatif aux questions orales,

Considérant qu'il convient de supprimer les paragraphes 3 et 4 qui énoncent « Les questions déposées après l'expiration du délai susvisé seront traitées lors de la prochaine séance sans qu'il ne soit nécessaire de renouveler la procédure de demande. En vue d'une parfaite information des conseillers, toutes les questions déposées dans les délais seront transmises par mail à l'ensemble des conseillers avant la séance du Conseil Municipal. »

Considérant qu'il convient d'ajouter à la rédaction actuelle la formulation suivante : « Le temps consacré aux questions orales ne pourra excéder trente minutes. »

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ A L'UNANIMITÉ DES VOTANTS (27 voix pour du groupe Houilles La Ville Que J'Aime) et compte tenu du fait que le groupe ID COMMUNE, le groupe Alternative Citoyenne Écologique & Solidaire et M. HERAUD n'ont pas pris part au vote.

Article 1^{er} : **APPROUVE** la modification de l'article 6 du Règlement Intérieur du Conseil Municipal tel qu'annexé à la présente délibération.

Article 2 : **CHARGE** Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ville de Houilles

Les formalités de l'article L2131-1 du CGCT ont été accomplies pour le présent acte.

AR. délivré le : 30 mai 2024

Publication effectuée le : 30 mai 2024

Exécutoire ce jour : 30 mai 2024

Le Maire,
Conseiller départemental des Yvelines,

Juliette CHAMBON

Accuse de réception en préfecture
078-217803113-20240530-DCM24-046-DE
Date de télétransmission : 30/05/2024
Date de réception préfecture : 30/05/2024